

REGLEMENT PARTICULIER FREE TOURS Journée « Loisir Découverte » SUR CIRCUIT

1- Organisation:

L'accueil des participants et le déroulement de la journée est assuré par SAGAS TOURS sas. il sera remis à chaque inscrit, lors de son arrivée, un trombinoscope du qui fait quoi avec les n° de téléphones de chacun des responsables, et le planning de la journée.

2- Principes:

Chaque signataire reconnaît venir participer à une journée de loisir roulage sur circuit, dénuée de toute notion de vitesse, chronométrage, classement, prix etc, Et s'engage à respecter les consignes et plus particulièrement celles qui touchent au comportement en piste:

Les participants doivent respecter les consignes de sécurité et en particulier les drapeaux et feux de signalisation qui leur sont donnés par les commissaires de piste et les organisateurs Le rappel des principaux drapeaux sera fait lors du briefing de début de journée. Tout comportement dangereux avéré en piste (drift, zigzagage, ralentissement pour attendre un ami, dépassement risqué, etc.) pourra entraîner des sanctions pouvant aller de l'interdiction de rouler durant une série jusqu'à l'exclusion. La sanction éventuelle sera prise par les membres organisateurs et les commissaires après avoir entendu les intéressés. Les décisions des membres organisateurs sont sans appel, et n'ont pas à être justifiées. Aucun remboursement ne sera fait par l'organisation en cas de diminution du temps de roulage d'un inscrit sanctionné.

3- Accès aux circuits :

Pour des questions d'assurance, l'accès au circuit est réservé aux participants (pilote, copilote et assistant). Nous sommes désolés de ne pouvoir accueillir de passionnés ou de spectateurs car notre responsabilité pourrait être engagée en cas d'accident. Pour des raisons de sécurité, les enfants de moins de 12 ans et les animaux, même tenus en laisse, ne sont pas admis dans les stands ni dans la pit-lane où la vitesse est limitée à 60 km/h.

L'introduction et la consommation d'alcool et/ou de stupéfiant dans l'enceinte du circuit est totalement interdite (des contrôles d'alcoolémie pourront être réalisés)

La participation au Briefing et l'émargement sont obligatoires pour être autorisé à accéder à la piste.

Le Pilote devra également présenter au commissaire de la Pit Lane son bracelet Pilote Free Tours dûment fixé à son poignet pour être autorisé à prendre la piste.

4- Voitures admises:

L'accès en piste est en principe réservé aux sixties, seventies, ou heighties berlines, coupés ou

GT. Des voitures d'exception plus récentes ou plus anciennes peuvent être admises

5- Niveau Sonore

Toutes doivent posséder un échappement d'origine ou équivalent dont le niveau sonore n'excède pas 95 dB.

6- Dépannage

Il est recommandé que les voitures soient équipées de crochets de remorquage (avant et arrière), les modèles amovibles devront être montés avant l'accès piste.

7- Répartition en Piste

Afin de permettre à chacun de rouler en toute sécurité lors des sorties circuit, les voitures seront réparties par les organisateurs, en groupes selon leurs performances si besoin.

8- Occupants

Les personnes d'une taille inférieure à 1,50 m et/ou de moins de 16 ans ne sont pas admises comme passagères. Au maximum,2 occupants par auto sont autorisés en piste.

9- Assurances-Contrôle Technique

Pour les véhicules de route, un certificat d'assurance et un certificat de contrôle technique à jour seront exigés.Le défaut de présentation d'un de ces 2 éléments ne permet pas à la voiture de prendre la piste. Dans ce cas l'organisation ne rembourse pas les droits d'engagements

10- Equipement de Sécurité

Pour les véhicules de compétition, le harnais et extincteur seront exigés comme minimum.

11- Pneumatiques

Quel que soient le modèle et la marque, ils doivent être en bon état.

12- Equipement du Pilote Conducteur et du Passager

Le port de la ceinture* de sécurité et d'un casque est obligatoire (*exception faite pour les voitures anciennes qui n'en sont pas équipées conformément à la législation).

13- Assurances :

Chaque membre qui emprunte la piste dans le cadre d'une sortie «Loisir Découverte » Free Tours doit être titulaire du permis de conduire, avoir souscrit une assurance* garantissant l'usage de sa voiture dans le cadre des sorties loisirs sur circuit, avoir signé le règlement et la décharge de responsabilité. Par conséquent il est obligatoire de fournir une copie du permis de conduire du participant et une copie de la carte grise du véhicule et de l'attestation d'assurance de celui-ci.

Le défaut de présentation d'un de ces 2 éléments ne permet pas à la voiture de prendre la piste. Dans ce cas l'organisation ne rembourse pas les droits d'engagements

En tant qu'organisateur, Sagas Tours sas est assuré lorsque sa responsabilité est engagée vis à vis d'un tiers dans l'enceinte de la manifestation. La manifestation est strictement privée et selon le décret n° 2006-554 du 16 mai 2006 seuls les participants et accompagnateurs signalés à l'organisateur sont autorisés à pénétrer dans l'enceinte du circuit. Les contrevenants s'exposent à des risques et aucune responsabilité ne pourrait être imputée à l'organisation en cas d'accident. Sur la piste, le participant est seul responsable envers lui-même ou tout tiers, pour les dommages tant matériels que corporels qu'il pourrait causer, y compris les dégâts occasionnés au circuit et installations. Une assurance RC circuit est obligatoire pour tous les conducteurs. L'attestation sera exigée lors des contrôles administratifs.

14-Décharge:

En conséquence, je soussigné:

Nom Prénom

Déclare dégager Sagas Tours sas de toute responsabilité en cas d'accident me survenant et m'engage à prendre à ma charge tous frais occasionnés par les dommages et dégâts que moi-même, mon véhicule ou toute personne le conduisant causerait à un tiers y compris les installations du circuit.

Date: Mention manuscrite « lu et approuvé » : Signature :

LE FAIT DE S'ENGAGER IMPLIQUE L'ACCEPTATION ENTIERE DU PRESENT REGLEMENT. L'organisateur se réserve le droit d'exclure sans appel ni aucun dédommagement, toute personne ne respectant pas les obligations du présent règlement.

*N'oubliez pas d'informer votre assureur des modifications éventuellement apportées à votre auto afin d'éviter tout risque de fausse déclaration qui pourrait entraîner la déchéance des garanties souscrites.